

Émile Durkheim et Paul Fauconnet (1903)

# “ Sociologie et sciences sociales ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

## Émile Durkheim et Paul Fauconnet (1903)

### “ Sociologie et sciences sociales ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim et de Paul Fauconnet (1903), « Sociologie et sciences sociales. » Extrait de la *Revue philosophique*, 55, 1903, pp. 465 à 497. Réimpression dans *Émile Durkheim, Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale*, pp. 121 à 159. Collection Le sens commun. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 512 pages.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter, 8.5'' x 11'')

Édition complétée le 25 septembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



# Table des matières

[“ Sociologie et sciences sociales ”](#)

[Section I](#)

[Section II](#)

[Section III](#)

[Section IV](#)

# « **sociologie et sciences sociales** »

---

*par Émile Durkheim et Paul Fauconnet (1903)*

Extrait de la *Revue philosophique*, 55, 1903, pp. 465 à 497. Réimpression dans Émile Durkheim. Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale, pp. 121 à 159. Collection Le sens commun. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 512 pages.

[Retour à la table des matières](#)

On dit couramment de la sociologie qu'elle est la science des faits sociaux, c'est-à-dire des phénomènes qui manifestent la vie propre des sociétés ; et cette définition peut passer pour un truisme qui n'est plus contesté de personne. Mais il s'en faut que l'objet de la science soit, par cela seul, déterminé. En effet, ces mêmes faits qu'on lui assigne comme matière sont d'ores et déjà étudiés par une multitude de disciplines particulières, histoire des religions, du droit, des institutions politiques, statistique, science économique, etc. On se trouve donc en présence, à ce qu'il semble, de l'alternative suivante. Ou bien la sociologie a le même objet que les sciences dites historiques et sociales, et alors elle se confond avec ces dernières et n'est plus que

le terme générique qui sert à les désigner collectivement. Ou bien elle est une science distincte ; elle a son individualité propre ; mais pour cela il faut qu'elle ait un objet qui lui appartienne spécialement. Or, où le trouver en dehors des phénomènes dont traitent les différentes sciences sociales ?

Le but de ce travail est de montrer comment se résout ce dilemme. Nous nous proposons d'établir, d'une part, que la sociologie n'est et ne peut être que le système, le corpus des sciences sociales ; de l'autre, que ce rapprochement sous une commune rubrique ne constitue pas une simple opération verbale, mais implique et indique un changement radical dans la méthode et l'organisation de ces sciences. Mais nous n'entendons pas procéder à cette démonstration d'une manière purement dialectique. Il ne s'agit pas d'analyser logiquement le contenu d'une notion préalablement construite. Ces dissertations conceptuelles sont, à bon droit, considérées comme vaines. La sociologie existe, elle a dès maintenant une histoire qui manifeste sa nature ; il n'y a donc pas lieu de chercher à l'imaginer. Mais il est possible de l'observer. S'il ne sert à rien de disputer in *abstracto* sur ce que la science doit être, il y a, au contraire, un véritable intérêt à prendre conscience de ce qu'elle devient au fur et à mesure qu'elle se fait, à se rendre compte des éléments divers d'où elle est résultée et de leur part respective dans l'œuvre totale. C'est ce que nous voudrions essayer de faire dans les pages qu'on va lire.

# I

[Retour à la table des matières](#)

Réduire la sociologie à n'être que le système des sciences sociales, c'est, semble-t-il au premier abord, se mettre en opposition avec les fondateurs de la science nouvelle et rompre avec la tradition qu'ils ont établie. Pour ne parler que du plus grand d'entre eux, il est bien certain qu'Auguste Comte n'a jamais conçu la sociologie que comme une spéculation unitaire et intégrale, étroitement rattachée à la philosophie générale. C'en est le couronnement et la pièce maîtresse. Elle n'est pas là pour elle-même, mais Parce qu'elle seule peut fournir le principe nécessaire à une systématisation complète de l'expérience. Aussi a-t-on pu dire, non sans raison, qu'en un sens elle était, non pas une science spéciale, mais « la science unique », « la science universelle », puisque les autres sciences peuvent être regardées comme de grands faits sociologiques, et puisque l'ensemble de ce qui nous est donné se subordonne à l'idée suprême de l'humanité »<sup>1</sup>. C'est qu'en effet la loi des trois états, qui domine tout le *Cours de philosophie positive* est une loi essentiellement sociologique ; et puisque, d'autre part, la démonstration de cette loi s'appuie sur des considérations philosophiques, relatives aux conditions de la connaissance, il

---

<sup>1</sup> Lévy-Bruhl, *La philosophie d'Auguste Comte*, p. 403.

en résulte que la philosophie positive est tout entière une sociologie et que la sociologie comtiste est elle-même une philosophie.

Non seulement la sociologie naissante a présenté ce caractère, mais encore il était nécessaire qu'elle le présentât. Elle ne pouvait naître qu'au sein d'une philosophie ; car C'étaient des traditions philosophiques qui s'opposaient à ce qu'elle se constituât. Le premier de ces obstacles, c'était le dualisme religieux ou métaphysique qui faisait de l'humanité un monde à part, soustrait, par on ne sait quel obscur privilège, au déterminisme dont les sciences naturelles constatent l'existence dans le reste de l'univers. Pour que la nouvelle science pût se fonder, il fallait donc étendre l'idée de lois naturelles aux phénomènes humains. Tant que cette condition première n'était pas remplie, l'application de la pensée aux faits sociaux ne pouvait engendrer une véritable science positive et progressive. Si les observations judicieuses ou pénétrantes qu'Aristote et Bossuet, Montesquieu et Condorcet avaient pu faire sur la vie des sociétés ne constituaient pourtant pas une sociologie, c'est que ce principe fondamental leur faisait défaut. Or, il ne pouvait résulter que d'un progrès de la pensée philosophique. Le préjugé dualiste ne pouvait reculer que devant une affirmation hardie de l'unité de la nature, et cette affirmation elle-même ne pouvait être que le couronnement d'une synthèse, plus ou moins intégrale, des connaissances déjà acquises à la science. C'est en se donnant à lui-même le spectacle de l'œuvre accomplie que l'esprit humain pouvait prendre le courage nécessaire pour la pousser plus loin. Si les physiciens, les chimistes, les biologistes sont des esprits positifs, c'est, le plus souvent, que leurs sciences sont depuis longtemps positives. La pratique familière de la méthode qui y est en usage, la connaissance des résultats obtenus, des lois établies, suffit à faire leur éducation. Mais pour apercevoir le caractère positif d'une science qui n'était pas faite, pour affirmer d'un ordre de phénomènes qu'il est soumis à des lois avant que ces lois ne fussent découvertes, il fallait un philosophe, puisant dans une culture encyclopédique sa foi positive et la fortifiant, d'ailleurs, par une ébauche sommaire de la science, mais sans que cette ébauche fût séparable de la philosophie générale qui en avait suggéré l'idée et qui y trouvait sa confirmation.

Sous un autre rapport encore, sociologie et philosophie positive s'impliquaient mutuellement. L'affirmation de l'unité de la nature ne Suffisait pas, en effet, pour que les faits sociaux devinssent la Matière d'une science nouvelle. Le monisme matérialiste, lui aussi, postule que l'homme est dans la nature, mais en faisant de la vie humaine, soit individuelle soit collective, un simple épiphénomène des forces physiques, il rend inutile la sociologie comme la psychologie. De ce point de vue, les phénomènes sociaux, comme les représentations individuelles, sont comme résorbés dans leur substrat matériel qui, seul, comporterait l'investigation scientifique. Pour que la sociologie pût naître, il ne suffisait donc pas de proclamer l'unité du réel et du savoir ; il fallait encore que cette unité fût affirmée par une philosophie qui ne méconnaît pas l'hétérogénéité naturelle des choses. Ce n'était pas assez d'avoir établi que les faits sociaux sont soumis à des lois ; il fallait ajouter qu'ils ont leurs lois propres, spécifiques, comparables aux lois physiques ou biologiques, mais sans être immédiatement réductibles à ces dernières ; il fallait de plus que, pour découvrir ces lois, l'esprit s'appliquât directement à l'étude du règne social, le considérât en lui-même, sans intermédiaire, sans substitut d'aucune sorte, en lui laissant toute sa complexité. Or, on sait que, pour Comte, les

différentes sciences fondamentales sont irréductibles les unes aux autres, bien que leur ensemble forme un système homogène. L'unité de la méthode positive n'empêche pas leur spécificité. Ainsi, par cela seul que la sociologie était mise au rang des sciences naturelles, son individualité se trouvait assurée ; mais le principe qui la lui garantissait supposait évidemment une large comparaison des sciences antérieures, de leurs méthodes et de leurs résultats, comparaison qui ne pouvait être faite qu'au cours d'une vaste synthèse philosophique, telle que fut la philosophie positive.

Née au sein d'une philosophie, la sociologie devait donc, de toute nécessité, présenter à sa naissance le caractère distinctif de toute discipline philosophique, c'est-à-dire le goût des vues générales et d'ensemble, et, au contraire, une certaine indifférence pour le détail des faits et les recherches des spécialistes. Par suite, il était naturel qu'elle se constituât en dehors des techniques spéciales, comme un mode de spéculation autonome, capable de se suffire à soi-même. Cette attitude était, d'ailleurs, justifiée par l'état où se trouvaient alors les sciences, par l'esprit dont elles étaient animées et qui, sur ces points essentiels, était radicalement opposé à celui dont procédait la science nouvelle. Ce n'est pas sans raison, en effet, que Comte reproche à l'économie politique de son temps de n'être pas une science vraiment positive, d'être encore tout imprégnée de philosophie métaphysique, de s'attarder en des discussions stériles sur les notions élémentaires de valeur, d'utilité, de production, discussions qui rappellent, dit-il, « les étranges débats des scolastiques du moyen âge sur les attributions fondamentales de leurs pures entités métaphysiques »<sup>2</sup>. De plus, l'aveu général des économistes « sur l'isolement nécessaire de leur prétendue science par rapport à l'ensemble de la philosophie sociale » lui paraissait à bon droit constituer « une involontaire reconnaissance, décisive quoique indirecte, de l'inanité scientifique de cette théorie... Car, par la nature du sujet, dans les études sociales, comme dans toutes celles relatives aux corps vivants, les divers aspects généraux sont, de toute nécessité, mutuellement solidaires et rationnellement inséparables, au point de ne pouvoir être clairement éclaircis que les uns par les autres »<sup>3</sup>. Il est certain, en effet, que la notion de loi naturelle, telle que l'entendait Comte, était étrangère à la science économique. Sans doute, les économistes ont fait un large emploi du mot loi ; mais il n'avait aucunement dans leur bouche le sens qu'il a dans les sciences de la nature. Il n'indiquait pas des rapports de faits, objectivement observables entre les choses, mais des connexions purement logiques entre des concepts formés d'une manière tout idéologique. Pour l'économiste, il s'agissait, non de découvrir ce qui se passe dans la réalité, non de chercher comment des effets donnés y dérivent de causes également données, mais de combiner mentalement des notions toutes formelles, comme celles de valeur, d'utilité, de rareté, d'offre, de demande, etc. Et le même reproche pouvait s'adresser aux théories les plus en vogue sur le droit et sur la morale, à celle de Montesquieu tout aussi bien qu'à celle de Kant.

Pour ces raisons diverses, la sociologie ne pouvait donc prendre conscience d'elle-même que dans une pensée de philosophe, loin des disciplines spéciales et de leur influence. Même ce caractère tenait à des causes trop profondes pour qu'il ait pu perdre toute raison d'être du jour où la science eût

<sup>2</sup> *Cours de philosophie positive*, IV, p. 215.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 216.

reçu un commencement d'organisation. C'est pourquoi on ne saurait s'étonner de le retrouver chez le successeur immédiat de Comte, chez Spencer. Que Spencer ait fait de la sociologie en philosophe, c'est ce qui est de toute évidence, puisqu'il s'est proposé, non d'étudier les faits sociaux en eux-mêmes et pour eux-mêmes, mais de montrer comment l'hypothèse évolutionniste se vérifie dans le règne social. Mais il s'est trouvé, par cela même, en mesure de compléter ou de rectifier sur des points importants les conceptions générales de la sociologie comtiste. Bien que Comte eût définitivement intégré les sociétés dans la nature, l'intellectualisme outré dont était empreinte sa doctrine se conciliait mal avec cet axiome fondamental de toute sociologie. Si c'est l'évolution scientifique qui détermine l'évolution politique, économique, morale, esthétique, l'écart est grand entre les explications sociologiques et celles qui sont en usage dans les autres sciences de la nature, et il est difficile que l'on ne retombe pas dans l'idéologie. En montrant que, sous des formes diverses, une même loi domine le monde social et le monde physique, Spencer a rapproché plus étroitement les sociétés du reste de l'univers ; il nous a donné le sentiment que, sous les faits qui se produisent à la surface de la conscience collective et que traduisent les œuvres de la pensée réfléchie, des forces obscures se jouent qui ne meuvent pas les hommes en vertu d'une simple nécessité logique, comme celle qui relie entre elles les phases successives du développement scientifique. D'un autre côté, Comte n'admettait pas qu'il y eût une pluralité de types sociaux ; il n'existait suivant lui qu'une seule société, c'est l'association humaine dans son intégralité ; et les États particuliers ne représentaient que des moments différents dans l'histoire de cette unique société. La sociologie se trouvait ainsi dans une situation singulière entre toutes les sciences, puisqu'elle avait pour objet un être unique en son genre. Spencer a fait cesser cette anomalie en montrant que les sociétés, comme les organismes, peuvent se classer en genres et en espèces et, quoi que vaille la classification qu'il a proposée, le principe du moins méritait d'être conservé et a survécu. Bien qu'élaborées philosophiquement, ces deux réformes constituaient donc pour la science de précieux acquêts.

Mais si cette manière d'entendre et de faire la sociologie a certainement été, à un moment donné, nécessaire et utile, cette nécessité, comme cette utilité, n'étaient que provisoire. Pour se constituer, et même pour faire ses premiers progrès, la sociologie avait besoin de s'appuyer sur une philosophie ; mais pour devenir vraiment elle-même, il était indispensable qu'elle prît un autre caractère.

## II

[Retour à la table des matières](#)

C'est ce que l'exemple même de Comte peut servir à prouver ; car, en raison de son caractère philosophique, la sociologie qu'il a édifiée s'est trouvée ne satisfaire aucunement aux conditions qu'il exigeait lui-même de toute science positive.

En effet, des deux parties qu'il a distinguées dans cette science, la statique et la dynamique, il n'a vraiment traité que la seconde ; c'était d'ailleurs, de son point de vue, la plus importante, car s'il y a suivant lui des faits sociaux, distincts des phénomènes purement individuels, c'est surtout parce qu'il y a une évolution progressive de l'humanité, c'est-à-dire parce que l'œuvre de chaque génération lui survit et vient s'ajouter à celle des générations qui suivent. Le progrès est le fait social par excellence. Or la dynamique sociale, telle qu'il l'a exposée, ne présente à aucun degré « cette continuité et cette fécondité » qui, suivant la remarque même de Comte, constituent « les symptômes les moins équivoques de toutes les conceptions vraiment scientifiques »<sup>4</sup> ; car Comte lui-même la considérait comme à peu près achevée par lui. En effet, elle tient tout entière dans la loi des trois états et cette loi une fois découverte, on ne voit pas comment il serait possible de la compléter, de l'étendre, et, moins encore, quelles lois différentes pourraient être découvertes. La science était close, à peine fondée. En fait, ceux des disciples de Comte qui se sont étroitement attachés au contenu de la doctrine n'ont pu que reproduire les propositions du maître, en les illustrant parfois d'exemples nouveaux, mais sans que ces variantes de pure forme aient jamais constitué des découvertes véritables. Ainsi s'explique l'arrêt de développement de l'école proprement comtiste après Comte ; les mêmes formules ont été rituellement répétées sans qu'aucun progrès fût réalisé. C'est qu'une science ne peut vivre et se développer quand elle se réduit à un seul et unique problème sur lequel un grand esprit met, de loin en loin, sa marque. Pour qu'elle progresse, il faut qu'elle se résolve en une quantité progressivement croissante de questions spéciales, de manière à rendre possible la coopération d'esprits différents et de générations successives. C'est à cette condition seulement qu'elle aura le caractère collectif et impersonnel sans lequel il n'y a pas de recherche scientifique. Or la conception philosophique et unitaire que Comte se faisait de la sociologie s'opposait à cette division du travail. Aussi sa dynamique sociale n'est-elle au fond qu'une philosophie de l'histoire, d'une profondeur et d'une nouveauté remarquables, mais construite sur le type des philosophies antérieures. Il s'agit d'apercevoir la loi qui domine « le mouvement nécessaire et continu de

---

<sup>4</sup> Cours, IV, 214.

l'humanité », et qui seule permettra d'introduire dans la suite des événements historiques l'unité et la continuité qui leur manquent. Mais Bossuet ne se proposait pas un autre objet. La méthode diffère ainsi que la solution ; mais l'investigation est de même nature <sup>5</sup>.

Et pourtant, malgré ce qu'avait d'instructif l'échec d'une pareille tentative, la sociologie est restée, pour la plupart de nos contemporains, à peu près ce qu'elle était pour Comte, c'est-à-dire une spéculation essentiellement philosophique. Nous assistons, depuis une vingtaine d'années, à une véritable efflorescence de littérature sociologique. La production, jadis intermittente et rare, est devenue continue, des systèmes nouveaux ont été construits, il s'en construit tous les jours. Mais ce sont toujours ou presque toujours des systèmes où toute la science est ramenée, plus ou moins ouvertement, à un seul et unique problème. Comme chez Comte, comme chez Spencer, il s'agit encore de découvrir la loi qui domine l'évolution sociale dans son ensemble. Ici, c'est la loi d'imitation ; ailleurs, c'est la loi d'adaptation, ou la lutte pour la vie, et, plus spécialement, la lutte entre les races ; pour un autre, c'est l'action du milieu physique, etc. En vérité, à voir tous ces travailleurs à la recherche de la loi suprême, de la cause qui domine toutes les causes, de « la clef qui ouvre toutes les serrures » <sup>6</sup>, on ne peut s'empêcher de penser aux alchimistes d'autrefois à la recherche de la pierre philosophale <sup>7</sup>.

Bien loin qu'il y ait eu progrès, c'est plutôt un recul qui s'est produit. Pour Comte, du moins, la sociologie était la science intégrale de tous les faits sociaux ; elle comprenait en elle les multiples aspects de la vie collective ; aucune catégorie de phénomènes n'en était systématiquement exclue. S'il se refusait à voir dans l'économie politique une science sociologique, c'est qu'elle était traitée de son temps dans un esprit qui n'avait rien de scientifique, c'est qu'elle méconnaissait la nature vraie de la réalité sociale ; mais il n'entendait nullement mettre les faits économiques en dehors de la sociologie. Par suite, la voie restait ouverte à une division ultérieure du travail, à une spécialisation croissante des problèmes à mesure que le domaine de la science s'étendrait et qu'on en sentirait mieux la complexité. Tout au contraire, chez les sociologues

<sup>5</sup> *La statique sociale* consiste dans un tout petit nombre de théories, qui rappellent en somme la *politique* philosophique des siècles précédents sur la famille, la nature du lien social, celle du gouvernement. Sans doute on y trouve des indications précieuses. Non seulement la plupart des modes de groupement, clans, classes, castes, corporations, cités, villes, etc., ne sont pas considérées ; mais encore l'élément social fondamental, la famille, est conçu comme toujours semblable à lui-même ; l'idée d'une classification des types divers d'organisation domestique, qui implique l'idée de corrélations diverses entre la famille et les organisations plus vastes, ne se présente pas à l'esprit de Comte. Il n'y a donc pas là matière à des découvertes et la théorie de la famille est achevée d'un coup.

<sup>6</sup> Le mot est de M. Tarde (*Lois de l'imitation*, p. v), qui le place sous l'autorité d'un philosophe qui paraît être Taine. Mais quel qu'en soit l'auteur, il nous paraît bien peu scientifique. Nous ne croyons pas qu'il y ait de science où une clef de ce genre existe. Les serrures doivent être ouvertes, disons même forcées, les unes après les autres et laborieusement.

<sup>7</sup> Cette manière de concevoir la sociologie est tellement invétérée qu'on interprète parfois les travaux des sociologues comme s'ils ne pouvaient pas être conçus autrement. C'est ainsi qu'on nous a reproché de vouloir tout ramener à la division du travail, parce que nous avons fait un livre sur ce sujet, ou de tout expliquer par la contrainte collective, alors que nous ne voyions dans le caractère coercitif des institutions qu'un moyen - et peut-être pas le seul - de définir les faits sociaux de manière à déterminer le champ de l'étude. (E. D.)

les plus récents, s'est peu à peu dégagée cette idée que la sociologie est distincte des sciences sociales ; qu'il y a une science sociale générale qui s'oppose à ces disciplines particulières, qui a son objet propre, sa méthode spéciale, et à laquelle on réserve le nom de sociologie. Partant de ce fait que les sciences sociales se sont constituées en dehors des grandes synthèses philosophiques à propos desquelles le mot de sociologie a été créé, on en a conclu qu'il devait y avoir là deux sortes de recherches nettement différentes et on s'est appliqué à les différencier. Tandis que chaque science sociale est cantonnée dans une catégorie déterminée de phénomènes sociaux, la sociologie, a-t-on dit, a pour objet la vie collective en général ; c'est à ce titre de science sociale *générale* qu'elle constitue une individualité distincte.

Mais pour pouvoir exposer et discuter avec quelque précision les différentes tentatives qui ont été faites dans ce sens, il est nécessaire de distinguer deux sens différents dans lesquels ce mot de général a été pris par les auteurs.

Dans le premier sens, la sociologie est dite *générale* parce qu'elle considère dans toute sa complexité la réalité sociale que les sciences particulières divisent et décomposent par abstraction ; elle est la science concrète, synthétique, tandis que les autres sont analytiques et abstraites. Pour parler la langue des logiciens, le mot *général* est pris ici en compréhension ; il signifie que l'objet de la recherche est considéré avec tous les caractères qui lui appartiennent, tous les éléments qui le constituent. C'est ainsi que, pour Stuart Mill, la science sociale générale ou sociologie proprement dite aurait pour objet les « états de société », tels qu'ils se succèdent dans l'histoire des peuples. Il entend par ce mot « l'état, en un même moment, de tous les faits ou phénomènes sociaux les plus importants »<sup>8</sup> ; et il donne comme exemples le degré d'instruction et de culture morale dans la communauté et dans chaque classe, l'état de l'industrie, celui de la richesse et de la distribution, les occupations ordinaires de la nation, sa division en classes, la nature et la force des croyances communes, la nature du goût, la forme de gouvernement, les lois et coutumes les plus importantes, etc. C'est l'ensemble de ces éléments qui forme l'état de société, ou, pour nous servir d'une autre expression que Mill emploie également, l'état de civilisation. Mill pose, en effet, que ces éléments ne peuvent pas se combiner d'une manière quelconque, mais qu'il existe entre eux des corrélations naturelles en vertu desquelles ils ne peuvent s'associer que suivant un rapport déterminé. La sociologie aurait à traiter deux sortes de problèmes : ou bien elle déterminerait quelles sont ces corrélations, c'est-à-dire quelles sont les uniformités de coexistence d'un même état de société, ou bien elle rechercherait comment les états successifs s'enchaînent et quelle est la loi de cet enchaînement. Tout autre serait l'objet des sciences sociales particulières. Elles prendraient pour point de départ ce qui est le point d'arrivée de la sociologie : un état de société étant donné, elles auraient à rechercher quels changements peuvent y introduire tel ou tel facteur déterminé ; elles se demanderaient, par exemple, quel effet aurait ou la suppression de la loi sur les céréales (économie politique) ou l'abolition de la monarchie et l'introduction du suffrage universel (science politique) sur un ensemble donné

<sup>8</sup> *Logique*, I. VI, chap. X. § 2. - La distinction des deux sens du mot *général* a été bien faite par M. Belot dans son Introduction au VI<sup>e</sup> livre de la *Logique* (1897), p. LXXV.

de conditions sociales. De ce point de vue, la sociologie est si bien indépendante des sciences sociales qu'elle exerce sur ces dernières une véritable prééminence ; car c'est elle qui leur fournit leurs postulats fondamentaux, à savoir ces états de société qui servent de base aux déductions des spécialistes. C'est à elle, dit Mill, « qu'il appartient de limiter et de contrôler les conclusions des recherches plus particulières de l'autre catégorie »<sup>9</sup>.

Nous ne nous arrêterons pas à faire voir ce que cette conception des sciences spéciales a d'insoutenable. Manifestement, Mill se les représente sur le modèle de cette économie politique abstraite et déductive, que Comte déjà refusait de mettre au rang des sciences positives. Comment, en effet, donner ce nom à une recherche qui n'a pas pour objet un groupe de faits acquis, donnés dans le réel, mais qui s'occupe uniquement à déduire, de causes conjecturées, des effets simplement possibles ? - Pour ce qui est de la sociologie proprement dite, la définition qu'en donne Mill échappe à cette objection ; les états de société dont elle doit traiter font bien partie du réel. Seulement, ils sont formés par un assemblage de phénomènes tellement divers qu'il est impossible à une seule et même science de maîtriser une matière d'une telle diversité. En effet, dans un état de société, entrent comme éléments le système religieux, le système juridique, moral, économique, technique, scientifique, etc., d'une société à une époque déterminée. Et chacun de ces systèmes, à son tour, est un tout complexe d'institutions très complexes elles-mêmes. Le système religieux, par exemple, comprend une multitude de dogmes, de mythes, de rites, une organisation sacerdotale, etc. ; le système juridique, des codes plus ou moins nombreux et volumineux, des coutumes, une organisation judiciaire, etc. Un tout aussi hétérogène ne saurait donc être étudié en bloc comme s'il était doué d'une unité objective. C'est un monde infini dont on ne peut avoir qu'une représentation tronquée tant qu'on essaye de l'embrasser d'un coup et dans son ensemble ; car il faut pour cela se résigner à l'apercevoir en gros et sommairement, c'est-à-dire confusément. Il est donc nécessaire que chaque partie en soit étudiée à part ; chacune d'elles est assez vaste pour servir de matière à toute une science. Et ainsi cette science générale et unique, à laquelle on donnait le nom de sociologie, se résout en une multitude de branches distinctes, quoique solidaires ; et les relations qui unissent entre eux les éléments ainsi décomposés, les actions et les réactions qu'ils exercent les uns sur les autres, ne peuvent elles-mêmes être déterminées qu'à l'aide de recherches qui, pour être situées sur les confins de deux ou plusieurs domaines, n'en sont pas moins spéciales. Par exemple, c'est aux savants qui traitent de l'économie politique ou de la religion, et à eux seuls, qu'il appartient de rechercher les rapports des phénomènes religieux et des phénomènes économiques.

Mais ce qui est peut-être plus impossible encore, c'est qu'on entreprenne d'expliquer ces états de société, en établissant entre eux un ordre de filiation. Car un état de société n'est pas une sorte d'entité indivisible qui engendre l'état qui suit, comme il est engendré par celui qui précède. Mais chacun des systèmes et même chacune des institutions qui servent à le former a son individualité et dépend de conditions spéciales. Ce n'est pas le tout qui produit le tout, mais chaque partie a sa genèse propre qui demande à être établie à part. Aussi, pour maintenir l'unité de la recherche, Mill est-il obligé d'admettre, à l'imitation de Comte, que, dans chaque état de société, il y a un élément,

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, chap. X, § 1.

toujours le même, qui domine tous les autres et qui constitue l'agent principal du mouvement social, « une chaîne maîtresse, à chaque anneau successif de laquelle seraient suspendus les anneaux correspondants de tous les autres progrès ». Cet élément privilégié serait « l'état des facultés spéculatives de la race humaine, manifesté dans la nature des croyances auxquelles elle est arrivée par des voies quelconques au sujet d'elle-même et du monde qui l'environne <sup>10</sup> ». Le problème inextricable qui était posé au sociologue se trouve ainsi singulièrement simplifié : à l'évolution des états de société, pris dans toute leur complexité, on substitue la seule évolution des religions et de la philosophie. Mais il n'est pas nécessaire de démontrer ce qu'un tel postulat a d'arbitraire. Rien ne nous autorise à supposer qu'il y ait un phénomène social qui jouisse d'une telle prérogative sur tous les autres ; à supposer même que, dans chaque type social, il y ait un système d'opinions ou de pratiques qui joue vraiment un rôle quelque peu prépondérant, il n'est pas du tout prouvé que ce soit toujours le même, dans tous les temps et dans tous les pays. L'influence des pratiques religieuses était autrefois beaucoup plus marquée que celle des idées ; l'influence du phénomène économique a varié en sens inverse. Les conditions de la vie sociale ont trop changé au cours de l'histoire pour que les mêmes institutions aient pu, toujours et partout, garder la même importance. C'est ainsi que, dans la série zoologique, la fonction prééminente change suivant les espèces, et encore ce mot de prééminence n'a-t-il ici qu'une acception assez vague et un peu figurée.

Mais le mot de *général* est pris dans un sens très différent, et presque contraire, par nombre de sociologues qui appellent science sociale générale ou sociologie, la science sociale la plus abstraite de toutes, celle qui, poussant le plus loin l'analyse, s'éloigne le plus de la réalité complexe et se donne pour objet les relations sociales les plus simples, celles dont toutes les autres ne seraient que des modalités ou des combinaisons. On pourrait dire que le mot est employé ici en extension ; c'est-à-dire que par *général* on entend ce qui est assez indéterminé pour -e retrouver dans tous les cas particuliers. C'est ainsi que M. Giddings a défini la sociologie. Il reconnaît sans peine que les divers côtés de la vie sociale sont dès à présent étudiés dans les différentes sciences économiques, historiques, politiques. Mais suivant lui, là n'est pas la question pour le sociologue. « La société est-elle un tout ? L'activité sociale est-elle continue ? Y a-t-il certains faits essentiels, certaines causes, certaines lois qui se retrouvent dans les communautés de toute espèce, de tous les temps, sur lesquels les formes sociales plus spéciales s'appuient et par lesquelles elles s'expliquent ? Si nous sommes autorisés à répondre affirmativement, il s'ensuit que ces vérités universelles doivent être enseignées <sup>11</sup>. » Les établir et les enseigner serait l'objet propre de la sociologie. Par exemple, l'économie politique se demande comment les richesses sont produites dans la société, comment elles y circulent ; la science politique étudie l'état organique de la société, une fois qu'elle est devenue un État constitué. Mais l'une et l'autre science reposent sur un fait qu'elles postulent sans en faire l'étude : c'est qu'il existe des sociétés, c'est que « des humains s'associent ». C'est ce fait qui servirait de matière à la sociologie. Elle aurait donc à rechercher en quoi

<sup>10</sup> *Logique, livre VI, chap. X, § 7.*

<sup>11</sup> *The Principles of Sociology, p. 32.*

consiste l'association humaine en général, abstraction faite des formes spéciales qu'elle peut prendre, quels sont les facteurs dont dépendent ses principaux caractères, les éléments mentaux auxquels elle donne naissance. En un mot, elle serait la science « des principes généraux » ; elle consisterait « dans une analyse des caractéristiques générales des phénomènes sociaux et dans la détermination des lois générales de l'évolution sociale » <sup>12</sup>.

Certes, si l'on entendait dire simplement que, une fois les sciences sociales suffisamment avancées, il y aurait lieu de rapprocher les uns des autres les résultats obtenus par chacune d'elles, afin d'en dégager les rapports les plus généraux qui y sont inclus, le problème ainsi posé n'aurait en soi rien d'insoluble. Seulement, la sociologie ainsi définie ne différerait pas en nature des sciences sociales, elle aurait le même domaine, sauf qu'elle l'embrasserait de plus haut et dans son ensemble. Bien loin de constituer une science autonome, elle serait, au contraire, sous la dépendance la plus immédiate de ces diverses disciplines auxquelles elle devrait emprunter tous ses matériaux et elle ne pourrait progresser que dans la mesure où elles progressent elles-mêmes. Il n'y aurait donc aucune raison pour en faire une entité scientifique distincte, désignée par un vocable spécial. Mais ce n'est pas du tout ainsi que M. Giddings, et avec lui nombre de sociologues actuels, entendent cette science générale des sociétés. Ils ne le pourraient, d'ailleurs sans être obligés de reconnaître en même temps que l'heure de la sociologie est encore lointaine ; car ces hautes généralisations ne seront possibles que quand les études spéciales seront plus avancées qu'elles ne sont aujourd'hui. Mais pour eux, cette science synthétique, loin d'être à la remorque des sciences particulières, jouirait au contraire sur ces dernières d'une véritable « primauté logique » ; au lieu d'en être la conclusion ultime, elle en fournirait les bases fondamentales. « Loin de n'être que la somme des sciences sociales, elle en est plutôt la base commune. Ses principes, qui sont d'une grande extension sont les postulats des sciences spéciales » <sup>13</sup>. C'est l'économie politique, la science de l'État, etc., qui auraient besoin de s'appuyer sur une autre science ; car l'étude des formes les plus complexes de la vie sociale ne peut être utilement entreprise que si l'on a déjà une notion suffisante des formes plus élémentaires. Or c'est la sociologie, dit-on, qui traite de ces dernières. Elle peut donc, elle doit se suffire à elle-même. Les autres sciences sociales la supposent, mais elle n'en suppose aucune avant elle. C'est par elle que doivent commencer la recherche et l'enseignement <sup>14</sup>.

Malheureusement, ces formes élémentaires n'existent nulle part dans un état d'isolement, même relatif, qui en permette l'observation directe. Il ne faut pas, en effet, les confondre, avec les formes primitives. Les sociétés les plus rudimentaires sont encore complexes, quoique d'une complexité confuse ; elles contiennent en elles, perdus les uns dans les autres, mais pourtant réels, tous les éléments qui se différencieront et se développeront dans la suite de l'évolution. Ce sont des sociétés très spéciales : elles constituent des types particuliers, et d'ailleurs il est certain que ni M. Giddings, ni les autres socio-

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>14</sup> M. Giddings va jusqu'à dire que les sciences sociales sont différenciées de la sociologie comme celle-ci l'est de la psychologie, comme la psychologie elle-même l'est de la biologie (*Ibid.*; cf. pp. 25-26).

logues qui l'ont devancé ou suivi dans cette voie, n'ont entendu borner leur investigation à ces seules sociétés ni réduire la sociologie à n'erre qu'une ethnographie comparée. Ces formes qu'il appelle élémentaires, ce sont, comme on l'a vu, les formes les plus générales ; les deux expressions sont employées indifféremment l'une pour l'autre. Or, qu'il s'agisse de phénomènes sociaux ou de phénomènes physiques, le général n'existe que dans le particulier. Ce qu'on appelle l'association humaine, ce n'est pas une société déterminée, mais l'ensemble des caractères qui se retrouvent dans toutes les sociétés ; ces caractères ne se présentent donc jamais à l'observateur qu'inextricablement mêlés aux caractères distinctifs des divers types sociaux, et même des différentes individualités collectives. Puisque, d'autre part, pour séparer les premiers des seconds, on écarte la méthode qui consisterait à constituer d'abord les types particuliers, puis à dégager par voie de comparaison ce qu'ils ont de commun, tout critère manque pour opérer cette dissociation, et il ne peut plus y être procédé qu'au juge et d'après des impressions toutes personnelles. On retient tels faits, on exclut tels autres parce que les premiers *paraissent* essentiels, parce que les seconds *paraissent* secondaires, mais sans qu'on puisse donner de ces préférences ou de ces exclusions aucune raison objective. Ainsi, quand M. Giddings entreprend d'analyser ces éléments primaires et généraux, il commence par poser, comme un axiome évident, « qu'ils sont tous contenus dans la base physique de la société, la population sociale »<sup>15</sup>. Il est bien certain que la population est un élément essentiel de toute société. Mais, d'abord, il y a une science spéciale qui étudie les lois de la population : c'est la démographie, ou, plus spécialement, ce que Mayr appelle la démologie. Le sociologue, pour se distinguer du démographe, devra-t-il se placer à un point de vue particulier ? Sans doute il sera tenu d'étudier la population en faisant abstraction des formes diverses qu'elle présente suivant les sociétés ? Mais alors il n'y a pas grand chose à en dire. Aussi M. Giddings est-il bien obligé de sortir de ces extrêmes généralités ; il parle de la distribution de la population dans les différentes sociétés (non civilisées, demi-civilisées, civilisées<sup>16</sup>, des différentes espèces de groupements (génétiques, congrégatifs<sup>17</sup>), etc. Où s'arrêter dans cette voie et où se trouve la limite entre ce qui ressortit au sociologue et ce qui revient aux autres sciences ? Dans le chapitre III du livre II, sous la rubrique *Composition sociale*, il est parlé des groupements polyandriques, polygamiques, des tribus matronymiques, patronymiques, des sociétés à base de villages ; ce développement contient toute une théorie sur les origines de la famille. L'objet ainsi assigné à la sociologie reste donc essentiellement indéterminé ; c'est le sociologue qui le détermine lui-même, arbitrairement, suivant l'étendue de ses connaissances et ses goûts personnels. Il y a plus ; en le déterminant ainsi, il est obligé d'empiéter sur le domaine des sciences spéciales ; sans quoi, toute matière lui ferait défaut. Les questions qu'il traite ne diffèrent pas en nature de celles que traitent les spécialistes ; seulement comme il ne saurait avoir une compétence universelle, il est condamné aux généralités imprécises, incertaines, ou même tout à fait inexacts. Et encore le traité de M. Giddings est-il un des meilleurs, peut-être même le meilleur du genre. L'auteur s'y efforce, du moins, de circonscrire son sujet, d'étudier un nombre limité d'éléments. Il serait bien plus difficile encore de dire en quoi consiste, pour MM. Tarde, Gumplowicz, Ward

<sup>15</sup> *The principles, etc.*, p. 79.

<sup>16</sup> *Ibid.*, pp. 82-87.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 89.

et bien d'autres, l'objet précis de la sociologie et comment cette science, qu'ils distinguent pourtant, en fait, des autres sciences sociales, se situe par rapport à ces dernières. Ici, l'indétermination est érigée en principe. Ce n'est plus, par suite, de la science. Ce n'est même plus cette philosophie méthodique que Comte avait essayé d'instituer ; c'est un mode très particulier de spéculation, intermédiaire entre la philosophie et la littérature, où quelques idées théoriques, très générales, sont promenées à travers tous les problèmes possibles.

Ainsi, ce n'est pas en opposant le mot de *général* au mot de *spécial* que l'on pourra jamais établir une ligne de démarcation nettement tranchée entre la sociologie et les sciences particulières de la société. Nous pourrions donc considérer cette distinction comme impossible si un essai pour la réaliser d'après un principe en apparence différent n'avait été tenté récemment en Allemagne par M. Simmel.

D'après cet écrivain, ce qui différencie ces deux sortes de recherches, c'est que les sciences spéciales étudient ce qui se passe dans la société, non la société elle-même, Les phénomènes dont elles s'occupent (religieux, moraux, juridiques, etc.) se produisent au sein de groupes ; mais les groupes au sein desquels ils ont lieu doivent être l'objet d'une autre recherche, indépendante des précédentes, et qui n'est autre que la sociologie. Les hommes qui vivent en société poursuivent, à l'abri de la société qu'ils forment, toute sorte de fins variées, les unes religieuses, les autres économiques, les autres esthétiques, etc., et les sciences particulières ont précisément pour matière les *processus* spéciaux en vertu desquels ces fins sont atteintes, Mais ces *processus* ne sont pas sociaux par eux-mêmes, ou, du moins, ils n'ont ce caractère qu'indirectement et parce qu'ils se déroulent dans un milieu qui, lui, est proprement collectif. Les sciences correspondantes ne sont donc pas vraiment sociologiques. Autrement dit, dans ce *complexus* qu'on appelle la société, il y a deux sortes d'éléments qui demandent à être distingués avec le plus grand soin : il y a le contenu, c'est-à-dire les phénomènes divers qui se passent entre les individus associés ; et puis il y a le contenant, c'est-à-dire l'association même à l'intérieur de laquelle s'observent ces phénomènes. L'association est la seule chose expressément sociale, et la sociologie est la science de l'association *in abstracto*. « La sociologie doit chercher ses problèmes non dans la matière de la vie sociale, mais dans sa forme... C'est sur cette considération abstraite des formes sociales que repose tout le droit que la sociologie a d'exister ; c'est ainsi que la géométrie doit son existence à la possibilité d'abstraire, des choses matérielles, leurs formes spatiales. »

Mais par quels moyens réaliser cette abstraction ? Puisque toute association humaine se forme en vue de fins particulières, comment isoler l'association elle-même des fins variées auxquelles elle sert, de manière à en déterminer les lois ? « En rapprochant les associations destinées aux buts les plus différents et en dégagant ce qu'elles ont de commun. De cette façon, toutes les différences que présentent les fins spéciales autour desquelles les sociétés se constituent, se neutralisent mutuellement et la forme sociale sera seule à ressortir. C'est ainsi qu'un phénomène comme la formation des partis se remarque aussi bien dans le monde artistique que dans les milieux politiques, dans l'industrie que dans la religion. Si donc on recherche ce qui se

retrouve dans tous ces cas en dépit de la diversité des fins et des intérêts, on obtiendra les espèces et les lois de ce mode particulier de groupement. La même méthode permettrait d'étudier la domination et la subordination, la formation des hiérarchies, la division du travail, la concurrence, etc. <sup>18</sup>. »

Bien certainement, il ne saurait être question de contester à la sociologie le droit de se constituer par abstraction ; il n'est pas de science qui se constitue d'une autre manière. Seulement, il est nécessaire que les abstractions soient conduites méthodiquement, qu'elles divisent les choses selon leurs articulations naturelles. Pour classer des faits en des catégories distinctes, et surtout pour les assigner à des sciences différentes, encore faut-il qu'ils ne soient pas de même nature et ne s'impliquent pas mutuellement au point d'être inexplicables les uns sans les autres. Pour justifier la définition qui nous est proposée de la sociologie, il ne suffit donc pas de rappeler l'exemple des sciences qui procèdent par abstraction ; mais il est nécessaire de prouver que l'abstraction à laquelle on recourt est bien conforme à la nature des choses.

Or de quel droit sépare-t-on aussi radicalement le contenant et le contenu de la société ? Certes, il est parfaitement exact que tout ce qui se passe dans la société n'est pas social ; mais il n'en est pas de même, on le reconnaît, de tout ce qui se produit dans la société *et par elle*. Pour être fondé à mettre hors de la sociologie les phénomènes divers qui constituent la trame même de la vie sociale, il faudrait donc avoir établi qu'ils ne sont pas l'œuvre de la communauté, mais que, tout en provenant d'autres origines, ils viennent remplir et utiliser les cadres que leur offre la société. Or, il est difficile d'apercevoir pourquoi les traditions collectives, les pratiques collectives de la religion, du droit, de la morale, de l'économie politique seraient choses moins sociales que les formes extérieures de la collectivité. Pour peu qu'on entre en contact avec ces faits, il est impossible, au contraire, de n'y pas sentir présente la main de la société qui les élabore et dont ils portent ostensiblement la marque. Ils sont la société même, vivante et agissante ; car c'est par son droit, sa morale, sa religion, etc., qu'une société se caractérise. On n'est point fondé, par conséquent, à les mettre en dehors de la sociologie. Une opposition aussi tranchée entre le contenant et le contenu de la société est même particulièrement inconcevable du point de vue auquel se place M. Simmel. S'il admettait, avec d'autres sociologues, que la société, comme corps, a un mode d'action qui lui est propre et qui ne se confond pas avec les interactions individuelles, les formes de l'association pourraient être considérées comme le résultat de cette action *sui generis* ; par suite, il n'y aurait aucune contradiction à ce qu'elles pussent être étudiées, abstraction faite de la matière à laquelle elles s'appliquent, puisqu'elles n'en proviendraient pas. Mais il se trouve justement que M. Simmel repousse cette conception. Pour lui, la société n'est pas une cause agissante et productrice <sup>19</sup> ; elle n'est que le résultat des actions et réactions échangées

<sup>18</sup> « Comment les formes sociales se maintiennent » in, *Année sociologique*, 1, p. 72. Cf., du même auteur, *Cher sociale Differenzierung*, Leipzig, 1890, pp. 10-20. et « Le problème de la sociologie », in *Revue de métaphysique*, IIe année, p. 497.

<sup>19</sup> Il y a là dans la pensée de l'auteur une contradiction qui nous paraît insoluble. D'après lui, la sociologie doit comprendre tout ce qui se produit par la société ; ce qui semble impliquer une certaine efficacité de la collectivité. D'un autre côté, il lui refuse cette efficacité ; elle n'est pour lui qu'un produit. Au fond, ces formes sociales dont il parle n'ont pas de réalité par elles-mêmes, elles ne sont que le schéma des interactions individuelles sous-jacentes. Elles n'en sont indépendantes qu'en apparence (V. *Année sociol.*, 1, 74 et

entre les parties, c'est-à-dire entre les individus. En d'autres termes, c'est le contenu qui détermine le contenant, c'est la matière qui produit la forme. Mais alors comment serait-il possible de rien comprendre à cette forme si l'on fait abstraction de cette matière qui en constitue toute la réalité ?

Non seulement une telle abstraction n'a rien de méthodique, puisqu'elle a pour effet de séparer des choses essentiellement inséparables, mais encore l'abstrait que l'on obtient ainsi manque de toute détermination. Au premier abord, on pourrait croire que, par *formes sociales ou formes de l'association*, M. Simmel entend l'aspect morphologique des sociétés, c'est-à-dire leur base géographique, la masse et la densité de la population, la composition des groupes secondaires et leur répartition dans l'espace social : c'est bien là, en effet, semble-t-il, le contenant de la société et le terme ainsi employé aurait un sens défini. Mais si l'on se reporte aux exemples que donne M. Simmel lui-même pour illustrer sa pensée, on verra que le mot a pour lui une tout autre acception : la division du travail, la concurrence, l'état de dépendance des individus vis-à-vis du groupe, l'imitation, l'opposition ne sont nullement des phénomènes morphologiques. En définitive, autant qu'il est possible de préciser un concept qui reste au fond très ambigu, il semble bien, que, par formes sociales, il faille simplement entendre les types les plus généraux des relations de toutes sortes qui se nouent à l'intérieur de la société. A certains égards, ils peuvent être comparés à des moules dont les rapports plus particuliers reproduisent la forme et, par conséquent, constituent la matière : ainsi s'expliqueraient les expressions employées. Mais on voit que ce sont de pures métaphores, et dont la justesse est bien discutable. En réalité, il n'y a pas là un contenant et un contenu, mais deux aspects de la vie sociale, l'un plus général, l'autre plus spécial ; et ainsi nous revenons, sous une forme légèrement différente, à la conception qui différencie la sociologie et les sciences sociales par l'inégale généralité de leur objet.

Or nous avons vu quelles objections soulève cette conception ; elles sont ici encore plus pressantes. Outre qu'il est malaisé de comprendre pourquoi des faits de même nature seraient classés dans des genres différents et attribués à des sciences distinctes pour cette seule raison qu'ils ne sont pas également généraux, aucune règle, aucun critère objectif ne permet de déterminer le degré de généralité que doit avoir un phénomène pour qu'il puisse être considéré comme sociologique. Faut-il qu'il se retrouve dans toutes les sociétés ou seulement dans quelques-unes, dans toutes les sphères de la vie collective ou dans plusieurs ? Une forme d'organisation qui ne s'observe que chez un petit nombre de peuples, comme l'institution des castes, ou qui est spéciale à un seul organe de la société, comme la répartition des fidèles d'une église en sujets consacrés et en simples profanes, devra-t-elle être exclue de la sociologie, si essentielle qu'elle puisse être ? Il n'y a aucun moyen de répondre à ces questions ; c'est la fantaisie de l'auteur qui décide. Suivant ses tendances et la manière dont il voit les choses, il étend ou rétrécit le cercle des faits sociaux. Bien que les sociétés secrètes soient particulières à des milieux sociaux très déterminés, on estime « qu'elles soulèvent un problème sociologique », « pourvu qu'on se fasse des formes de la société une idée suffisam-

---

*Sociale Differenzierung*, p. 13). Comment donc peut-on assigner à des sciences distinctes des choses qui ne sont différentes et indépendantes que pour une observation superficielle et erronée ?

ment large »<sup>20</sup>. L'organisation politique est déjà une forme spéciale d'organisation sociale, l'aristocratie est elle-même une forme spéciale d'organisation politique ; et cependant on fait rentrer l'aristocratie parmi les objets de la sociologie. D'ailleurs, comme on réclame pour le sociologue le droit d'étudier, outre la forme générale d'association, les déterminations qu'elle prend « sous l'influence de la matière particulière dans laquelle elle se réalise », on se donne par cela même le moyen de faire reculer indéfiniment les limites de la science, jusqu'à y comprendre, si l'on veut, presque tout ce contenu qui en devait être si soigneusement exclu ; car les relations dont il est fait sont des déterminations de ces rapports plus généraux appelés formes, de même que celles-ci expriment ce qu'il y a de plus général dans celles-là. Mais alors où s'arrêter ? Ainsi, sous prétexte de circonscrire étroitement le champ de la recherche, on l'abandonne à l'arbitraire, à toutes les contingences des tempéraments individuels. Non seulement les frontières en sont flottantes, mais on ne voit pas pourquoi elles seraient situées ici plutôt que là. D'ailleurs, cette extrême indétermination, que nous reprochons à M. Simmel, n'est pas simplement impliquée, d'une manière logique et toute virtuelle, dans ses principes ; en fait, elle caractérise tous ses travaux. Les problèmes qui y sont abordés ne se rapportent pas à des catégories de faits déterminés ; ce sont des thèmes généraux de méditation philosophique. Chaque étude est un aperçu total de la société considérée sous un aspect particulier. Ici, la société est étudiée du point de vue de la différenciation, là du point de vue de sa conservation<sup>21</sup>, ailleurs, du point de vue de la répartition des individus en supérieurs et en subordonnés<sup>22</sup>. Suivant les hasards de l'inspiration, les questions traitées, grâce à leur imprécision, s'étendent ou se contractent ; les faits les plus divers, les plus disparates s'y trouvent rapprochés. On conçoit que, dans ces conditions, il ne saurait y avoir de preuve régulière ; car la preuve n'est possible que dans la mesure où le savant s'attaque à un objet défini.

Ainsi, de quelque manière qu'on s'y prenne, séparer la sociologie des sciences sociales, c'est la séparer ou, tout moins, l'éloigner du réel, c'est la réduire à n'être plus qu'une philosophie formelle et vague, c'est lui retirer par conséquent les caractères distinctifs de toute science positive. Et c'est certainement à cette séparation contre nature que doit être attribué l'état alarmant où se trouvent aujourd'hui les études sociologiques. On ne peut méconnaître, en effet, que, malgré l'abondance relative de la production, elles ne donnent l'impression d'un piétinement sur place qui ne pourrait se prolonger sans les discréditer. Chaque sociologue se donne pour objectif de se faire une théorie complète de la société. Or des systèmes d'une telle ampleur ne peuvent évidemment consister qu'en vues de l'esprit qui, quel qu'en soit par ailleurs l'intérêt, ont tout au moins ce grave inconvénient de tenir à la personnalité, au tempérament de chaque auteur d'une manière trop étroite pour pouvoir aisément s'en détacher. Par suite, chaque penseur se trouvant enfermé dans sa propre doctrine, toute division du travail comme toute suite dans la recherche deviennent impossibles, par conséquent aussi tout progrès. Car pour qu'on arrive peu à peu à maîtriser une réalité d'une telle étendue et d'une telle complexité, il est nécessaire et que, à chaque moment du temps, le plus grand

<sup>20</sup> « Le problème de la sociologie » in *Revue de métaphysique*, pp. 501-502, note. Toutes les citations qui suivent sont empruntées au même passage.

<sup>21</sup> « Comment les formes sociales se maintiennent ».

<sup>22</sup> « Superiority and subordination », in *American Journal of Sociology*, 1896.

nombre possible de travailleurs se partagent la tâche, et que même les générations successives puissent coopérer. Or une telle coopération n'est possible que si les problèmes sortent de cette généralité indivise pour se différencier et se spécialiser.

## III

[Retour à la table des matières](#)

L'enseignement qui se dégage de l'état actuel de la sociologie n'est donc nullement que la conception comtiste était stérile, que l'idée d'une science positive des sociétés, comparable à la biologie, doit être abandonnée. Tout au contraire, cette idée garde encore aujourd'hui toute sa valeur et il faut s'y attacher résolument. Seulement, pour qu'elle soit féconde, il est nécessaire de l'appliquer à la matière qui convient, c'est-à-dire à la totalité des faits sociaux sans exception. Il n'y a pas lieu d'en isoler tel ou tel aspect pour en faire l'objet spécial de la science nouvelle, de même que la biologie ne traite pas de tel aspect des phénomènes vitaux plutôt que de tel autre. La sociologie n'est rien si elle n'est pas la science des sociétés considérées à la fois dans leur organisation, dans leur fonctionnement et dans leur devenir. Tout ce qui entre dans leur constitution ou dans la trame de leur développement ressortit aux sociologues. Une telle multitude de phénomènes ne peut évidemment être étudiée que grâce à un certain nombre de disciplines spéciales entre lesquelles se partagent les faits sociaux et qui se complètent les unes les autres. Par conséquent, la sociologie ne peut être que le système des sciences sociologiques.

Mais ce n'est pas à dire qu'elle ne soit qu'un vocable nouveau appose à une catégorie de choses depuis longtemps existantes et que la réforme comtiste soit purement verbale. Le mot de sociologie résume et implique tout un ensemble d'idées nouvelles ; c'est à savoir que les faits sociaux sont solidaires les uns des autres et surtout qu'ils doivent être traités comme des phénomènes naturels, soumis à des lois nécessaires. Dire que les différentes sciences sociales doivent devenir des branches particulières de la sociologie, c'est donc poser qu'elles doivent être elles-mêmes des sciences positives, s'ouvrir à l'esprit dont procèdent les autres sciences de la nature, s'inspirer des méthodes qui y sont en usage, tout en gardant leur autonomie propre. Or elles sont nées en dehors du cercle des sciences naturelles. Antérieures à l'apparition de l'idée sociologique, elles se sont trouvées, par cela même, soustraites à son influence. Les intégrer dans la sociologie, ce n'est donc pas simplement leur imposer une nouvelle dénomination générique, c'est marquer qu'elles doivent s'orienter dans un sens nouveau. Cette notion de loi naturelle que Comte a eu la gloire d'étendre au règne social en général, il s'agit de la faire pénétrer dans le détail des faits, de l'acclimater dans ces recherches spéciales d'où elle était primitivement absente et où elle ne peut s'introduire sans y déterminer une complète rénovation. C'est là, croyons-nous, la tâche actuelle du sociologue,

et c'est aussi le véritable moyen de continuer l'œuvre de Comte et de Spencer, puisque c'est garder leur principe fondamental, mais en lui donnant toute sa valeur par cela seul qu'on l'applique non plus à une catégorie restreinte, et plus ou moins arbitrairement choisie, de phénomènes sociaux, mais à la vie sociale dans toute son étendue.

Bien loin qu'une telle entreprise se réduise à un simple enrichissement du vocabulaire, on pourrait bien plus justement craindre, d'après les premières apparences, qu'elle ne fût difficile à réaliser avant un lointain avenir. Étant donné, en effet, l'antagonisme originel de la sociologie et des sciences dites sociales (histoire, économie politique, etc.), il pourrait sembler que celles-ci ne sont pas susceptibles de prendre un caractère sociologique sans une véritable révolution qui ferait table rase de tout ce qui existe, pour tirer du néant tout un corps de sciences encore inexistantes. Si telle devait être la tâche du sociologue, elle serait singulièrement ardue et d'une issue incertaine. Mais ce qui la facilite, ce qui permet même d'espérer des résultats prochains, ce sont les changements qui se sont spontanément produits au cours de ces cinquante dernières années dans les idées directrices dont s'inspirent les spécialistes. D'eux-mêmes, ils ont commencé à s'orienter dans un sens sociologique. Il s'est fait, dans ces milieux particuliers, un très important travail qui, pour n'être pas l'œuvre de sociologues proprement dits, est certainement destiné à affecter profondément le développement à venir de la sociologie. Il importe d'en prendre conscience ; car, outre que cette évolution spontanée prouve la possibilité du progrès dont nous avons fait voir l'urgence ; elle fait mieux comprendre comment il doit et peut se réaliser.

Tout d'abord, il n'est pas nécessaire de rappeler longuement la grande transformation par laquelle est passée la méthode historique dans le cours de ce siècle. Par-delà les événements particuliers et contingents dont la suite constitue l'histoire apparente des sociétés, les historiens allèrent chercher quelque chose de plus fondamental et de plus permanent à quoi pussent se prendre plus solidement leurs recherches. Ce sont les institutions. Les institutions sont, en effet, à ces incidents extérieurs ce que, chez l'individu, la nature et le mode de fonctionnement des organes sont aux démarches de toutes sortes qui remplissent notre vie quotidienne. Par cela seul, l'histoire cesse d'être une étude narrative, pour s'ouvrir à l'analyse scientifique. Car les faits qui se trouvaient ou éliminés ou rejetés au second plan sont, de toutes les manifestations collectives, les plus réfractaires à la science, étant essentiellement propres à chaque individualité sociale considérée à un moment déterminé de sa carrière. Ils sont sans analogues, et d'une société à l'autre, et au sein d'une même société. Les guerres, les traités, les intrigues des cours ou des assemblées, les actes des hommes d'État sont des combinaisons qui ne sont jamais semblables à elles-mêmes ; on ne peut donc que les raconter et, à tort ou à raison, elles semblent ne procéder d'aucune loi définie. On peut dire, en tout cas, avec certitude que, si ces lois existent, elles sont des plus difficiles à découvrir. Au contraire, les institutions, tout en évoluant, conservent leurs traits essentiels pendant de longues périodes et même, parfois, dans toute la suite d'une même existence collective ; car elles expriment ce qu'il y a de plus profondément constitutionnel dans toute organisation sociale. D'un autre côté, une fois qu'on les eut débarrassées de ce revêtement de faits particuliers qui dissimulaient leur structure interne, on constata que celle-ci, tout en variant plus ou moins d'un pays à l'autre, présentait pourtant des similitudes

frappantes dans des sociétés différentes ; des rapprochements devenaient ainsi possibles et l'histoire comparée prit naissance. Les germanistes et les romanistes allemands, Maurer, Wilda, etc., établirent des concordances entre les lois des divers peuples germaniques, des Germains et des Romains. Par la comparaison des textes classiques relatifs à l'organisation des cités grecques et latines, Fustel de Coulanges arriva à constituer, dans ses lignes essentielles, le type abstrait de la cité. Chez Sumner Maine, le champ des comparaisons, encore plus étendu, comprit, outre la Grèce et l'Italie, l'Inde, l'Irlande, les pays slaves, et des similitudes insoupçonnées se révélèrent entre des peuples qui passaient jusqu'alors pour n'avoir pas de traits communs.

Rien n'atteste mieux l'importance des transformations scientifiques qui viennent d'être signalées que l'évolution accomplie au cours du XIXe siècle par l'économie politique. Sous l'influence de différentes idées, d'ailleurs mal définies, mais qu'il est possible de ramener à deux types principaux, elle a, chez les économistes allemands, perdu quelques-uns des caractères qui permettaient à Comte de l'opposer à la sociologie comme le type des constructions idéologiques. Pour établir la légitimité du protectionnisme et, plus généralement, de l'action économique de l'État, List a réagi à la fois contre l'individualisme et contre le cosmopolitisme de l'économie libérale ; le *Système national d'économie politique* a pour principe qu'entre l'humanité et l'individu il y a la *nation*, avec sa langue, sa littérature, ses institutions, ses mœurs, son passé. L'économie classique a forgé un monde économique qui n'existe pas, la *Güterwelt*, monde isolé, partout identique à lui-même, et dans lequel le conflit des forces purement individuelles se résoudrait suivant des lois économiques inéluctables. En réalité, c'est au sein de collectivités toutes différentes les unes des autres que les individus font des efforts pour s'enrichir, et la nature de ces efforts change, et leur succès n'est pas le même, selon les caractères de la collectivité où ils se manifestent. Ce principe a pour conséquence pratique que l'État, par les réformes qu'il introduit, par sa politique extérieure, agit sur la conduite économique des individus ; pour conséquence théorique, que les lois économiques varient d'un peuple à l'autre et que par suite une *économie nationale*, appuyée sur l'observation, doit être substituée à l'économie abstraite et *a priori*. Assurément le concept de *nation* est une idée mystique, obscure, et la définition même de l'économie nationale exclut la possibilité de véritables lois scientifiques, puisqu'elle conçoit son objet comme unique et qu'elle exclut la comparaison. List avait néanmoins accompli un progrès important en introduisant dans la spéculation économique l'idée que la société est un être réel et que les manifestations de sa vie propre, sont, avec les phénomènes économiques, dans des rapports de réaction réciproque.

Le *socialisme de la chaire*, cherchant lui aussi à fonder théoriquement sa conception politique du rôle de l'État, a repris et perfectionné l'idée de List : il ne suffit pas de dire que l'activité économique des individus est sous la dépendance des phénomènes sociaux, il faut ajouter que c'est seulement par abstraction qu'on peut parler d'activité économique individuelle. Ce qui est réel, c'est la *Volkswirtschaft*, l'activité économique de la société qui a ses fins propres en matière économique comme en matière morale ou juridique. C'est cette *Volkswirtschaft* qui est l'objet immédiat de la science économique : celle-ci s'occupe essentiellement des intérêts sociaux et, par voie de consé-

quence seulement, des intérêts individuels. Ici l'économie politique, si elle garde encore un caractère normatif plus que spéculatif, est du moins conçue nettement comme une science sociale, ayant pour objet des phénomènes proprement sociaux, de même nature que les institutions juridiques, les mœurs, auxquelles on les reconnaissait déjà comme liés par un rapport d'interdépendance.

Un autre progrès, solidaire du premier, s'est accompli en même temps. L'esprit historique s'attache à tous les traits particuliers qui distinguent les unes des autres les sociétés et les époques : l'économie *nationale* devait donc trouver dans l'histoire des arguments contre les théories universalistes de l'École classique : dès ses origines, List se recommande de la méthode historique. Et d'autre part le fondateur de l'École historique, Roscher, ne sépare pas l'étude des faits économiques de celle des faits juridiques en particulier, des faits sociaux en général : la langue, la religion, l'art, la science, le droit, l'état et l'économie sont les divers aspects d'un tout, qui est la vie nationale. Mais cette école a eu sur l'évolution de l'économie politique une influence originale : elle a pris une attitude plus nettement spéculative et, sans avoir jamais complètement renoncé à voir dans la recherche historique un moyen de juger la valeur d'une action politique déterminée dans des circonstances données, elle s'est intéressée aux faits éloignés dans l'espace ou dans le temps, elle s'est efforcée de les étudier uniquement pour les comprendre. Elle a introduit quelque peu la comparaison dans l'histoire économique : parmi ses représentants les plus récents, l'un, Schmoller, a formulé nettement l'idée que les lois économiques sont des lois inductives, un autre, Bücher, a esquissé une classification des *régimes économiques*, constituant ainsi les types abstraits auxquels appartiendraient, par leur organisation économique, tous les peuples actuels ou passés. Tous deux, et en particulier le dernier, ne se contentent plus d'étudier les sociétés historiques et demandent déjà à l'ethnographie quelques renseignements sur l'état économique des sociétés inférieures. Mais ce qui constitue la grande nouveauté du siècle c'est, bien plus encore que cette rénovation de l'histoire et de l'économie, l'apparition de tout un corps de disciplines nouvelles qui, par la nature même des problèmes qu'elles se posaient, furent amenées dès le début à établir des principes et à pratiquer des méthodes jusqu'alors ignorées.

Ce sont d'abord ces deux sciences connexes, l'anthropologie ou l'ethnographie d'une part, la science ou l'histoire des civilisations de l'autre. Dès le début du siècle, Humboldt, s'appuyant sur les faits déjà réunis, avait pu proclamer, comme un axiome fondamental, l'unité de l'esprit humain ; ce qui impliquait la possibilité d'une comparaison entre les différents produits historiques de l'activité humaine. Ce postulat une fois admis, on fut naturellement conduit, pour établir l'unité des diverses civilisations humaines, à les étudier et à les classer, ainsi que les races et les langues. Ce fut l'œuvre de Klemm en Allemagne dans sa *Kulturgeschichte*, de Prichard en Angleterre dans son *History of Man*. La constitution de l'archéologie préhistorique, en confirmant d'une façon éclatante que la race humaine très ancienne avait dû passer partout par un État voisin de celui où sont restés les sauvages actuellement observables, vint encore étendre le champ de ces études et fortifier leurs méthodes. Ce n'était plus seulement l'unité de l'esprit humain, mais l'identité relative de l'évolution humaine qui se trouvait ainsi démontrée. Une fois l'impulsion donnée, les découvertes de l'ethnographie se multiplièrent, appelant l'attention

sur de remarquables similitudes entre les peuples les plus divers. C'est ce qui ressortait déjà des encyclopédies partielles de Schoolcraft<sup>23</sup>, de Bancroft<sup>24</sup> ; mais c'est ce que mit surtout en évidence le grand ouvrage de Waitz Gerland<sup>25</sup> où l'on trouve synthétisé le travail ethnographique et anthropologique de toute une époque.

Toutefois, ces synthèses étaient presque exclusivement descriptives. Ce fut à propos des phénomènes juridiques que se tenta le premier essai de systématisation explicative. Les découvertes relatives à l'histoire de la famille contribuèrent, pour une large part, à ce résultat. Si contestables que fussent à certains égards les théories de Bachofen, de Morgan, de Mac Lennan, etc., elles prouvaient avec évidence l'existence de formes familiales, très différentes de celles que l'on connaissait jusqu'alors, en même temps que leur généralité. Ce n'était pas un fait négligeable que la remarquable identité des nomenclatures de parenté en Australie et chez les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord. Les ressemblances entre les clans iroquois et les *gentes* romaines, si elles furent exagérées par Morgan, n'étaient pourtant pas purement fictives. Des similitudes du même genre furent constatées pour le droit criminel, le droit de propriété. Et ainsi se fonda une École de droit comparé qui se donna précisément pour tâche de relever ces concordances, de les classer systématiquement et de chercher à les expliquer. C'est l'École de la *jurisprudence ethnologique* ou de l'*ethnologie juridique* dont Hermann Post peut être considéré comme le fondateur et à laquelle se rattachent également les noms de Kohler, de Bernhoeft, et même de Steinmetz.

L'étude des religions passa par une évolution presque identique. A l'aide de la grammaire comparée, Max Müller avait fondé une « mythologie comparée » ; mais cette étude comparative resta pendant longtemps limitée aux seules religions historiques des peuples Aryens. Ce fut sous l'influence de l'ethnographie et de l'anthropologie (ou ethnologie comme disent les Anglais) que le champ de la comparaison s'étendit. De nombreux savants, Mannhardt en Allemagne, Tylor, Lang, Robertson Smith, Frazer, Sidney Hartland en Angleterre, Wilken en Hollande rassemblèrent un nombre considérable de faits qui tendaient à démontrer l'uniformité des croyances et des pratiques religieuses dans toute l'humanité. Armés de la théorie de la *survivance*, les mêmes auteurs annexèrent d'un coup à la science comparée des religions toute la masse de faits que le *Folklore* ou la *Volkskunde* des Allemands observait, enregistrait et rapprochait depuis le commencement du siècle et qui prirent par cela même une signification nouvelle. Les coutumes agraires de nos pays, les pratiques magiques, les idées concernant les morts les contes et les légendes apparurent comme les résidus d'anciens cultes et d'anciennes croyances. Ainsi les religions des sociétés les plus hautement cultivées et celles des peuplades les plus inférieures furent rattachées les unes aux autres et servirent à s'expliquer mutuellement.

Ce qui se dégagait de toutes ces recherches, c'est que les phénomènes sociaux ne pouvaient plus être considérés comme le produit de combinaisons contingentes, de volontés arbitraires, de circonstances locales et fortuites.

<sup>23</sup> *History, Condition, and Prospects of the Indian Tribes of the United States, 1851.*

<sup>24</sup> *The Native Races of the Pacific States of North-America.*

<sup>25</sup> *Anthropologie der Naturvölker, 1858-1872.*

Leur généralité témoigne qu'ils dépendent essentiellement de causes générales qui, partout où elles sont présentes, produisent leurs effets, toujours les mêmes, avec une nécessité égale à celle des autres causes naturelles. La jurisprudence ethnologique, dit Post, « a découvert, dans la vie juridique de tous les peuples de la nature des parallélismes étendus qui ne peuvent se ramener à des rencontres purement accidentelles, mais doivent être considérés comme des émanations de la nature humaine en général. Cette découverte confirme une des propositions les plus fondamentales de l'ethnologie moderne, à savoir que ce n'est pas nous qui pensons, mais que le monde pense en nous <sup>26</sup> ». D'ailleurs, l'analyse historique elle-même, devenue plus pénétrante, finit par reconnaître le caractère impersonnel des forces qui dominent l'histoire. Sous l'action, qui passait jadis pour prépondérante, des princes, des hommes d'État, des législateurs, des individualités géniales de toute sorte, on découvrit celle, autrement décisive, des masses. On comprit qu'une législation n'est que la codification de mœurs et de coutumes populaires, qu'elle ne saurait vivre si elle ne plonge ses racines dans l'esprit des peuples, et que, d'autre part, les mœurs, les coutumes, l'esprit des peuples ne sont point choses qui se créent à volonté, mais sont l'œuvre des peuples eux-mêmes. On alla même jusqu'à accorder un rôle important aux collectivités dans un domaine que l'on pourrait cependant regarder, et non sans raison, comme plus spécialement réservé aux individus, c'est-à-dire dans l'art et dans la littérature : des monuments littéraires comme la Bible, comme les poèmes homériques et les autres grandes épopées nationales, furent attribués à une foule obscure et indéterminée de collaborateurs anonymes. Mais si les peuples ont une manière propre de penser et de sentir, cette vie mentale peut devenir objet de science, comme celle des individus. Une science nouvelle prit donc naissance en Allemagne en vue d'étudier les produits de cette activité psychologique spéciale ; c'est la *Völkerpsychologie* ou *psychologie* des peuples, dont Lazarus et Steinthal furent les fondateurs. Et quoiqu'on puisse juger assez maigres les résultats obtenus par ces chercheurs, leur tentative ne laissait pas d'être, par elle-même, un fait significatif <sup>27</sup>.

Enfin, une science qui commençait seulement à apparaître au moment où fut écrit le *Cours de philosophie positive*, mais qui a pris dans ces trente dernières années des développements considérables, vint apporter à ces conceptions une importante contribution : c'est la statistique. La statistique, en effet, prouve l'existence de ces forces générales et impersonnelles en les mesurant. Du jour où il fut établi que chaque peuple a une natalité, une nuptialité, une criminalité, etc., qui peuvent être numériquement évaluées, qui restent constantes tant que les circonstances restent les mêmes, mais qui varient d'un peuple à l'autre, il devint évident que ces différentes catégories d'actes, naissances, mariages, crimes, suicides, etc., ne dépendent pas seulement de la volonté capricieuse des individus, mais expriment des états

<sup>26</sup> Grundriss der ethnologischen Jurisprudenz, I, p. 4.

<sup>27</sup> Il faut se garder de confondre la *Völkerpsychologie* des Allemands avec ce qu'on appelle fréquemment en France et en Italie psychologie sociale. Ce dernier terme sert à désigner chez nous des travaux assez indéterminés où il est question de la psychologie des foules et aussi de généralités de toutes sortes ; parfois le mot est pris comme synonyme de sociologie. La *Völkerpsychologie* est, au contraire, une étude dont l'objet est défini : il s'agit de rechercher les lois de la pensée collective à travers ses manifestations objectives, notamment les mythologies et le langage. (V. la *Völkerpsychologie* toute récente de Wundt.)

sociaux, permanents et définis, dont l'intensité peut être mesurée. La matière de la vie sociale, dans ce qu'elle paraissait avoir de plus fluide, prenait ainsi une consistance et une fixité qui appelaient tout naturellement l'investigation scientifique. Là où l'on n'avait vu pendant si longtemps que des démarches isolées, sans liens entre elles, on se trouvait en présence d'un système de lois définies. C'est ce qu'exprimait déjà le titre même du livre où Quételet exposa les principes fondamentaux de la statistique morale : *Du système social et des lois qui le régissent.*

## IV

[Retour à la table des matières](#)

Si rapide et incomplet que soit ce tableau, il en ressort que désormais l'idée sociologique n'est plus complètement le monopole exclusif des seuls sociologues. Il est évident, en effet, que les diverses entreprises scientifiques dont il vient d'être question s'acheminent de plus en plus vers la même conception ; car, implicitement ou explicitement, elles reposent toutes sur ce principe que les phénomènes sociaux obéissent à des lois et que ces lois peuvent être déterminées. La spécialisation dont la sociologie a besoin pour devenir une science vraiment positive ne constitue donc pas une sorte de grand œuvre, sans aucun antécédent historique ; c'est au contraire la suite naturelle de tout un mouvement. Il ne s'agit nullement d'inventer et de créer de toutes pièces nous ne savons quelles disciplines jusqu'alors inconnues ; il suffit, en grande partie, de développer un certain nombre des sciences existantes dans le sens où elles tendent spontanément.

Mais si réelle que soit cette évolution spontanée, ce qui reste à faire ne laisse pas d'être considérable. L'œuvre nécessaire est préparée, mais elle n'est pas accomplie. Parce que les savants spéciaux sont plus étroitement en contact avec les faits, ils ont un plus vif sentiment de la diversité des choses et de leur complexité, et, par suite, ils sont moins enclins à se contenter de formules simplistes et d'explications faciles ; mais, en revanche, comme ils n'ont pas pris, au préalable, une vue d'ensemble du terrain à explorer, ils vont un peu au hasard, sans se rendre bien compte du but à atteindre, ni de l'étroite solidarité qui les unit et qui en fait les collaborateurs d'une même œuvre. Il en résulte que, sur bien des points, ils ne se font pas de leur science une conception vraiment adéquate à son objet.

Tout d'abord, parce que ces différentes disciplines se sont constituées à part les unes des autres et presque sans se connaître, la manière dont elles se sont partagé le monde social n'est pas toujours en harmonie avec la nature des choses. Ainsi, par exemple, la géographie et la démologie (ou science de la population) sont restées jusqu'à ces temps derniers étrangères l'une à l'autre, et elles commencent seulement à se pénétrer. Cependant, l'une et l'autre étudient

le même objet, à savoir le substrat matériel de la société ; car qu'est-ce qui constitue essentiellement le corps de la société, sinon l'espace social avec la population qui remplit cet espace ? Il y a là deux ordres de faits qui sont inextricablement liés : une société est plus ou moins dense selon qu'elle se répand sur un territoire plus ou moins étendu, suivant la forme de ce territoire, suivant le nombre ou la direction des cours d'eau, suivant la disposition des chaînes de montagne, etc. D'un autre côté, les formes extérieures des groupes sociaux ont varié dans le temps et c'est l'historien qui, d'ordinaire, étudie ces variations. Par exemple, l'origine et le développement des groupements ruraux et urbains est un problème qui passe d'ordinaire pour ressortir à l'histoire. Et pourtant, pour bien comprendre la nature et la fonction actuelle de ces groupes, questions que traite le démologue, il est indispensable de connaître leur genèse et les conditions de cette genèse. Il y a donc tout un ensemble d'études historiques qui sont inséparables de la démologie et, par conséquent aussi, de la géographie sociale. Or, ce n'est pas seulement pour la belle ordonnance de la science qu'il y a intérêt à tirer ces recherches fragmentaires de leur état d'isolement ; mais, par suite de leur rapprochement, des problèmes nouveaux apparaissent qui, autrement, resteraient insoupçonnés. C'est ce qu'a bien montré la tentative de Ratzel dont la caractéristique est précisément l'idée sociologique dont elle procède. Parce que ce géographe était en même temps un ethnographe et un historien, il a pu s'apercevoir par exemple que les formes diverses par lesquelles ont passé les frontières des Peuples pouvaient être classées en un certain nombre de types différents dont il a cherché ensuite à déterminer les conditions. Il y aurait donc lieu de réunir en une seule et même science toutes les recherches variées qui se rapportent au substrat matériel de la société ; nous avons proposé, ailleurs <sup>28</sup>, de donner à cette science le nom de *Morphologie sociale*. - Inversement, il serait facile de montrer que d'autres disciplines, qui ne soutiennent les unes avec les autres que des relations indirectes, sont confondues ensemble de manière à former un amalgame dépourvu de toute unité. Qui pourrait dire avec précision en quoi consiste la *Kulturgeschichte* des Allemands, ou leur *Voelkerpsychologie* ou leur *Volkskunde* ? Comment des recherches aussi composites, formées d'éléments aussi disparates, pourraient-elles pratiquer une méthode quelque peu définie ? Car la nature d'une méthode, étant toujours en rapports directs avec la nature de son objet, ne saurait avoir plus de détermination que lui.

Mais ce même état de dispersion a une autre conséquence, peut-être plus générale : il empêche ces diverses sciences d'être sociales autrement que de nom. En effet, si ce mot n'était pas pour elles une vaine épithète, elles devraient avoir pour principe fondamental que tous les phénomènes dont elles traitent sont sociaux, c'est-à-dire sont des manifestations d'une seule et même réalité qui est la société. Ceux-là seuls devraient être retenus par l'observateur qui présentent ce caractère, et l'explication devrait consister à faire voir comment ils tiennent à la nature des sociétés et de quelle manière spéciale ils l'expriment. C'est toujours à elle que médiatement ou immédiatement ils devraient être rapportés. Mais tant que les différents spécialistes sont renfermés dans leurs spécialités respectives, il est impossible qu'ils viennent communier dans cette idée directrice ; car comme chacun n'étudie qu'une portion du tout, qu'il prend pour le tout lui-même la notion adéquate de ce tout, c'est-à-dire de la société, leur échappe. Ils disent que les phénomènes

<sup>28</sup> V. *Année sociologique*, t. 2 et suivants, sixième section.

dont ils s'occupent sont sociaux parce qu'ils se produisent manifestement au sein d'associations humaines ; mais la société n'est que bien rarement considérée comme la cause déterminante des faits dont elle est le théâtre. Par exemple, nous avons dit quels progrès a faits la science des religions, mais il est encore tout à fait exceptionnel que les systèmes religieux soient rattachés à des systèmes sociaux déterminés, comme à leurs conditions. Les croyances et les pratiques religieuses nous sont toujours présentées comme le produit de sentiments qui naissent et se développent dans la conscience de l'individu et dont l'expression seule, parce qu'elle est extérieure, se revêt de formes sociales. Ce sont les impressions laissées dans l'esprit par le spectacle des grandes forces cosmiques, par l'expérience du sommeil ou de la mort, qui auraient constitué la matière première de la religion. L'anthropologie juridique, de son côté, tout en déclarant que le droit est une fonction sociale, s'est surtout préoccupée de le rattacher à certains attributs de la nature humaine en général. Dans les similitudes que présentent les institutions juridiques des différentes sociétés, les savants de cette École ont vu la preuve qu'il existe une conscience juridique de l'humanité, et c'est cette conscience initiale et fondamentale qu'ils ont entrepris de retrouver. Post, par exemple, nous présente expressément « les droits des différents peuples de la terre comme la forme prise par la conscience juridique universelle de l'humanité en se réfractant dans chaque esprit collectif particulier »<sup>29</sup>. C'est admettre un droit naturel *a posteriori*, antérieur à la formation des sociétés et impliqué, au moins logiquement, dans la conscience morale de l'individu humain. Les facteurs sociaux, de ce point de vue, ne peuvent plus être invoqués que pour montrer comment ce fond primitif et universel se différencie dans le détail, suivant les différentes individualités nationales. Quant à l'économie politique, on sait comment les propositions générales, auxquelles elle donnait le nom de lois, furent, pendant très longtemps, indépendantes de toute condition de temps et de lieu, par conséquent aussi de toutes conditions collectives. Il est vrai que récemment, avec Bücher et Schmoller, la science économique s'est orientée dans une voie nouvelle, grâce à la constitution de types économiques. Mais ces tentatives restent isolées, et la méthode, d'ailleurs, en est encore bien indéfinie. Chez Schmoller, notamment, on retrouve, dans un éclectisme un peu confus, des procédés et des inspirations d'origines très différentes.

Même le principe de l'interdépendance des faits sociaux, bien qu'assez facilement admis dans la théorie, est loin d'être efficacement mis en pratique. Le moraliste étudie encore les phénomènes moraux comme s'ils étaient séparables des phénomènes juridiques dont ils ne sont pour tant qu'une variété. Ils sont bien rares, de leur côté, les juristes qui se rendent compte que le droit est inintelligible si on le détache de la religion, de laquelle il a reçu ses principaux caractères distinctifs et dont il n'est, en partie, qu'une dérivation. Inversement, les historiens des religions n'éprouvent généralement pas le besoin de mettre les croyances et les pratiques religieuses des peuples en rapports avec leur organisation politique. Ou bien encore, quand un spécialiste est arrivé à s'apercevoir que les faits dont il traite sont solidaires des autres manifestations collectives, pour déterminer en quoi consiste cette solidarité, il se voit obligé de refaire de son point de vue et d'intégrer dans sa recherche

<sup>29</sup> « Erscheinen dann die Rechte aller Völker der Erde als der vom Volksgeiste erzeugte Niederschlag des allgemeinen menschlichen Rechtsbewusstseins. » (Grundriss der ethnologischen Jurisprudenz, I, p. 4.)

toutes ces sciences spéciales dont le concours lui est nécessaire. C'est ce qu'a fait Schmoller dans son *Grundriss der allgemeinen Volkswirtschaftslehre*. C'est toute une sociologie, vue du point de vue économique. On conçoit ce qu'a nécessairement de fragile une synthèse aussi sommairement faite d'études aussi hétérogènes, et qui réclament une égale hétérogénéité de compétences spéciales. Seule, une coopération spontanée de toutes ces sciences particulières peut donner à chacune d'elles une notion un peu exacte des relations qu'elle soutient avec les autres.

Ainsi, bien qu'elles tendent de plus en plus à s'orienter dans un sens sociologique, cette orientation reste encore, sur bien des points, indécise et inconsciente d'elle-même. Travailler à la préciser, à l'accentuer, à la rendre plus consciente, tel est, croyons-nous, le problème urgent de la sociologie. Il faut faire descendre plus profondément l'idée sociologique dans ces techniques diverses qui, sans doute, s'y élèvent spontanément, mais d'une marche lente, embarrassée, comme à tâtons. C'est à cette condition que la conception comtiste cessera d'être une vue de l'esprit, pour devenir une réalité. Car l'unité du règne social ne saurait trouver son expression adéquate dans quelques formules générales et philosophiques, infiniment éloignées des faits et du détail des recherches. Une telle idée ne peut avoir pour organe qu'un corps de sciences distinctes et solidaires, mais ayant le sentiment de leur solidarité. Et d'ailleurs on peut prévoir que ces sciences, une fois organisées, restitueront avec usure à la philosophie ce qu'elles lui auront emprunté. Car, des rapports qui s'établiront entre elles, se dégageront des doctrines communes, qui seront l'âme de l'organisme ainsi constitué et qui deviendront la matière d'une philosophie sociale renouvelée et rajeunie, c'est-à-dire positive et progressive comme les sciences mêmes dont elle sera le couronnement.

Fin de l'article.